ONIX PLUS 1KG
Code : 5010-000018

Version: 2 **Révision: 26/06/2023** Revisión précédente: 09/11/2022 Date d´impression: 26/06/2023

Selon l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), une fiche de données de sécurité (FDS) doit être fournie pour les substances ou mélanges dangereux.Ce produit ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).Par conséquent, ce document n'entre pas dans le champ d'application de l'article 31 de REACH et les exigences concernant le contenu de chaque section ne sont pas applicables.

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

ONIX PLUS 1KG
Code : 5010-000018 (CAS: - EC: Polymer)

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnelle [ ] consommation

Polissage

Utilisations déconseillées:

Aucune.Comme il n´est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d´autres moyens que les utiliaations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité specifiées.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation, selon l´annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

CAR REPAIR SYSTEM FRANCE S.A.S.
5, Chemin du Moulin - 84350 COURTHÊZON FRANCIA
Téléphone: +33 0 490 667 635 - www.carrepairsystem.eu

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

info@carrepairsystem.eu

1.4 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

+33 0 490 667 635 L-J 8:30-12/13:30-17:30h. V 8:30-13:30h.

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Ce produit n´est pas classé comme dangereux, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP).

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l´environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2020/878.S´il est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l´environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d´un client.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Ce produit ne requièrt pas de pictogrammes, en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP).

- Mentions de danger:

Aucune.

- Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

- Indications additionelles:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- Substances qui contribuent à la classification:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques (EC No. 918-481-9)
Huile minérale blanche (pétrole) (EC No. 232-455-8)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) 0,05% (EC No. 611-341-5)

2.3 AUTRES DANGERS:

Dangers qui n´entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance:

- Autres dangers physico-chimiques:

On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.

- Autres effets néfastes pour l´environnement:

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

CAR REPAIR SYSTEM

ONIX PLUS 1KG
Code : 5010-000018

Version: 2 **Révision: 26/06/2023** Revisión précédente: 09/11/2022 Date d´impression: 26/06/2023

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES:

Ce produit-ci est une substance.

Description chimique:

Résine

COMPOSANTS:

15 < C < 20 %	Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques CAS: 64742-48-9, EC: 918-481-9, REACH: 01-2119457273-39 CLP: Danger: Asp. Tox. 1:H304 | EUH066	Autoclassé REACH	
1 < C ≤ 3 %	Huile minérale blanche (pétrole) CAS: 8042-47-5, EC: 232-455-8, REACH: 01-2119487078-27 CLP: Danger: Asp. Tox. 1:H304	Autoclassé REACH	
C ≤ 0,05 %	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1) CAS: 55965-84-9, EC: 611-341-5, REACH: Exempt (biocide) CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 2:H330 (ATE=50 mg/m3) | Acute Tox. (skin) 2:H310 (ATE=140 mg/kg) | Acute Tox. (oral) 3:H301 (ATE=74 mg/kg) | Skin Corr. 1C:H314 | Eye Dam. 1:H318 | Aquatic Acute 1:H400 (M=100) | Aquatic Chronic 1:H410 (M=100) | EUH071 | Skin Sens. 1A:H317 (Note B)	ATP13	Skin Corr. 1C, H314: C ≥0,6 % Skin Irrit. 2, H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1, H318: C ≥0,6 % Eye Irrit. 2, H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A, H317: C ≥0,0015 %

Impuretés:

Ne contient pas d´autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d´autres sections:

Pour plus d´informations, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l´ECHA sur 17/01/2023.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l´annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou trés persistants et trés bioaccumulables (vPvB):

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

3.2 MÉLANGES:

Non applicable (substance).

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître aprés l´exposition, de sorte qu´en cas d´une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin.Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s´il y a une possibilité d´exposition.Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.Il peut être dangereux pour la personne appliquant la respiration artificielle.

Route d´exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation:	L´inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	S´il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
Peau:	Le contact avec la peau produit rougeur.En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l´eau froide ou tiède savonneuse.
Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Rinçage à l´eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu´à ce que l´irritation soit descendue.
Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	Appeler un médecin.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

En cas d´exposition avec ce produit il est nécessaire un traitement spécifique; devrait être à disposition les moyens appropriés et les instructions.Le produit aspiré pendant le vomissement pourrait causer des blessures pulmonaires. Par conséquent, le vomissement ne devrait pas être provoqué ni mécanique ni pharmacologiquement.En cas d´ingestion, on devrait évacuer l´estomac avec précaution.

Antidotes et contre-indications:

En cas de pneumonie causée par les agents chimiques, un traitement par des antibiotiques et des corticoïdes doit être envisagé.

CAR REPAIR SYSTEM

ONIX PLUS 1KG
Code : 5010-000018

Version: 2 **Révision: 26/06/2023** Revisión précédente: 09/11/2022 Date d´impression: 26/06/2023

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION:)

Poudres spécifiques ou CO2.

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:

Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l´incendie, il serait nécessaire d´utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes.Si l´équipement de protection contre l´incendie n´est pas disponible ou n´est pas utilisée, combattre l´incendie d´un endroit protégé ou à une distance de sécurité.La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d´incidents chimiques.

Autres recommandations:

Refroidir à l´eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu.Rester du côté d´où vient le vent.Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l´incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d´eau.

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:

Éliminer les possibles sources d´ignition et, s´il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer.Éviter le contact direct du produit.Éviter l´inhalation des vapeurs.Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d´égouts, d´eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol.Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:

Pour des informations de contact en cas d´urgence, voir rubrique 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.
Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l´élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d´incendie et d´explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l´air. pouvant s´étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l´aide de l´air des mélanges qui au contact de sources d´ignition lointaines peuvent s´enflammer ou exploser.Dû à l´inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d´ignition et à l´écart de sources de chaleur ou électriques.Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer.Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Point d'éclair	62 ºC	CLP 2.6.4.3.
Température auto-inflammation:	201 ºC	

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation.Après manipulation, se laver les mains avec de l´eau savonneuse. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l´environnement:

Éviter tout déversement à l´environnement.Prêter une attention spéciale à l´eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l´aire de stockage. S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d´humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d´informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D´après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

Non disponible.

- Températures:

min:15 ºC, max:25 ºC (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l´écart de agents oxydants.

- Type d´emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l´usage de ce produit.

ONIX PLUS 1KG
Code : 5010-000018

Version: 2 **Révision: 26/06/2023** Revisión précédente: 09/11/2022 Date d´impression: 26/06/2023

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d´exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l´atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l´efficacité de la ventilation ou d´autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d´utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l´exposition par inhalation aux agents chimiques, et l´exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d´orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	VME mg/m3	VLCT ppm	VLCT mg/m3	Observations	Table MP non.
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	-	184	1200	-	-	Recommandé	
Huile minérale blanche (pétrole)	-	-	5	-	10		

VME - Valeur limite moyenne d´exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d´exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d´exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d´un limite d´exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d´une organisation d´experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	
Huile minérale blanche (pétrole)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
Huile minérale blanche (pétrole)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

- Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).
(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - DNEL non derivé (pas de risque identifié).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermitentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l
Huile minérale blanche (pétrole)	-7	-7	-7
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	-7	-7	-7
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	-	-	-

- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L´EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d
Huile minérale blanche (pétrole)	-7	-7	-7
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	-7	-7	-7
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	-	-	-

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l´homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
Huile minérale blanche (pétrole)	-7	-7	-7
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	s/r	-7	-7
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	-	-	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d´enregistrement REACH).
s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

MESURES D´ORDRE TECHNIQUE:

Veiller à une ventilation adéquate.Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d´un bon système d´extraction générale.Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d´exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l´inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l´eau propre dans les alentours de la zone d´utilisation.L´utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l´exposition.

CONTRÔLE DE L´EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l´ambient de travail, on recommande l´utilisation d´équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d´informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l´utilisation, le nettoyage, l´entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: ✓	Non, à moins que la ventilation ne soit suffisante.
Lunettes: ✓	Oui. Conseillable.
Écran facial:	Non.
Gants: ✓	Gants résistants aux produits chimiques (EN374).Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min.Quand seulement s´attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min.Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d´utilisation prétendue.Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d´utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374.En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d´instructions des fabricants de gants.S´il est utilisé en solution ou mélangé avec des autres substances, ou dans des conditions différentes de EN374, contactez le fournisseur des gants approuvés.Utiliser la technique correcte d´enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau.Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Non.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D´EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L´ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l´environnement. Éviter les émissions à l´atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l´infiltration dans les sols.

- Déversement dans l´eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d´eau doit être évité.

- Loi de gestion de l´eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l´eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l´atmosphère durant la manipulation et l´utilisation. Éviter l´émission à l´atmosphère.

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

Aspect

État physique:	Liquide	
Couleur:	Blanc	
Odeur:	Caractéristique	
Seuil olfactif:	Non disponible	

Changement d´état

Point de fusion:	22,00 ºC	
Point initial d'ébullition:	101 ºC à 760 mmHg	

- Inflammabilité:

Point d'éclair	62 ºC	CLP 2.6.4.3.
Limites inférieures/supérieures d´inflammabilité/explosivité:	Non disponible	
Température auto-inflammation:	201 ºC	

Stabilité

Température de décomposition:	Non disponible (manque de données).	

Valeur pH

pH:	7,8 à 20ºC	

- Viscosité:

Viscosité dynamique:	27,5 Pa.s à 20º	
Viscosité cinématique:	0 mm2/s à 40ºC	

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau	36,7 g/l à 20ºC	
Liposolubilité:	Non applicable (substance inorganique).	
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	0,75 (comme log Pow)	

- Volatilité:

Tension de vapeur:	Non applicable.	
Tension de vapeur:	0,6 hPa à 20ºC	
Taux d´évaporation:	Non disponible (manque de données).	

Densité

Densité relative:	1,055 à 20/4ºC	Relative eau
Densité de vapeur relative:	Non disponible.	

Caractéristiques des particules

La taille des particules:	Non applicable.	

- Propriétés explosives:

Dans la molécule il n´y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

Autres caractéristiques de sécurité:

Poids Moléculaire (numérique):	Non disponible.
Tension superficielle:	Non disponible.
Chaleur de combustion:	7600 Kcal/kg
COV (livraison):	15,1 % Poids
COV (livraison):	184,6 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d´informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l´environnement, voir rubriques 7 et 12.

CAR REPAIR SYSTEM

ONIX PLUS 1KG
Code : 5010-000018

Version: 2 **Révision: 26/06/2023** Revisión précédente: 09/11/2022 Date d´impression: 26/06/2023

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ:

- Corrossion pour les métaux:

Il n´est pas corrosif pour les métaux.

- Proprietés pyrophoriques:

In n´est pas pyrophorique.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans les conditions de stockage et d´emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec agents oxydants.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:

- Chaleur:

Tenir éloigné des sources de chaleur.

- Lumière:

S´il en est possible, éviter l´incidence directe de radiation solaire.

- Air:

Le produit n´est pas affecté par l´exposition à l´air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.

- Humidité:

Éviter des conditions d´humidité extrêmes.

- Pression:

Irrélevant.

- Chocs:

Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Conserver à l´écart de agents oxydants.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: .

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÉGLEMENT (CE) NO 1272/2008:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
Huile minérale blanche (pétrole)	> 5000 Rat	3000 Rat	> 5000 Rat
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	15000 Rat	3160 Lapin	> 6100 Rat
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	74,9 Rat	140 Rat	> 1230 Rat

Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
Huile minérale blanche (pétrole)	-	-	-
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	-	-	-
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	74,9	140	> 50

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l´ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu´ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d´exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	500 Rat		6000 Rat

- Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D´EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère

Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 403
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 402
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 401

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.2.2.1.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.2. OECD 404
- Lésions/irritation oculaire graves: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.2. OECD 405
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.2.1.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.2.2. OECD 406

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n´est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.2.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N´est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N´est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N´est pas perjudiciable pour la fertilité.N´est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.

- Effets via l´allaitement:

Il n´est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D´UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d´exposition

Peut s´absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- Exposition à court terme:

L´exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d´exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu´irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d´autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l´exposition à des vapeurs.Des quantités très petites aspirées par les poumons peuvent provoquer de graves lésions pulmonaires et voire la mort.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l´élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

- Absorption percutanée:

Non disponible.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Huile minérale blanche (pétrole)	100 - Poisson	100 - Daphnie	100 - Algues
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	1000 - Poisson	1000 - Daphnie	1000 - Algues
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.19 - Poisson	0.16 - Daphnie	0.037 - Algues

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.02 - Poisson	0.011 - Daphnie	0.004 - Algues

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l´environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.2.
- Toxicité aquatique chronique:	-	Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.2.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobique de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
Huile minérale blanche (pétrole)		0,01 - -	Non facile

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	3500	10 52 80	Facile
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)		- - 55	Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Une bioaccumulation est improbable.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
Huile minérale blanche (pétrole)	5.18	1216 (calculée)	Fort
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	5.65	100 (calculée)	Faible
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0.75	3.2 (calculée)	peu probable, faible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20ºC	Potenciel
Huile minérale blanche (pétrole)	4,49		Fort
Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques	4,9	3,311 (calculée)	Faible
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [EC 220-239-6] (3:1)	0,45		peu probable, faible

12.5 RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB : Demi-vie en eau de mer < 60 jours,Demi-vie en eau douce ou estuarienne < 40 jours,Demi-vie en sédiments marins < 180 jours,Demi-vie en sédiments d´eau douce ou estuarienne < 120 jours,Demi-vie dans le sol < 120 jours,Facteur de bioconcentration BCF < 2000,´Concentration sans effet observé´ a long terme des organismes d´eau douce ou des eaux marines NOEC > 0.01 mg/l,Il n´est pas classé comme CMR,Il n´a pas du potentiel de perturbation du système endocrinien.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES:

- Potentiel d´appauvrissement de la couche d´ozone:

Non dangereux pour la couche d´ozone.

- Potentiel de formation photochimique d´ozone:

Non disponible.

- Potentiel de réchauffement climatique:

En cas d´incendie ou d´incinération dégage du CO2.

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l´égout ou dans l´environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d´exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d´emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.

ONIX PLUS 1KG
Code : 5010-000018

Version: 2 **Révision: 26/06/2023** Revisión précédente: 09/11/2022 Date d´impression: 26/06/2023

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION:
Non applicable

14.2 DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU:
Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:
Transport par route (ADR 2023) et
Transport par chemin de fer (RID 2023):
Non réglementé
Transport voie maritime (IMDG 40-20):
Non réglementé
Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):
Non réglementé
Transport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non réglementé

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE:
Non réglementé

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:
Classé comme dangereux pour l´environnement.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:
S´assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d´accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.

14.7 TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:
Non applicable.

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l´utilisation:
Voir la section 1.2
Avertissement tactile de danger:
Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).
Protection de sécurité por des enfants:
Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).
AUTRES LÉGISLATIONS:
Non disponible.
Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):
Voir la section 7.2
Autres legislations locales:
Le destinataire doit vérifier l´existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Non disponible.

ONIX PLUS 1KG
Code : 5010-000018

Version: 2 **Révision: 26/06/2023** Revisión précédente: 09/11/2022 Date d´impression: 26/06/2023

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1

TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H301 Toxique en cas d´ingestion. H304 Peut être mortel en cas d´ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H310 Mortel par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L´exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Notes concernat l´identification, classification et l´étiquetage des substances ou mélanges:

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu"elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l"étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d"un calcul poids/poids.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l´interpretation des fiches de donnés de sécurité et l´étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

· European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
· EUR-Lex L´accès au droit de l´Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
· Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
· Valeurs limites d´exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
· Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2023).
· International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 40-20 (IMO, 2020).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

· REACH: Réglément concernant l´enregistrement, l´évaluation et l´autorisation des substances chimiques.
· GHS: Système général harmonisé de classification et d´étiquetage des produits chimiques.
· CLP: Classification, à l´étiquetage et à l´emballage des substances et des mélanges.
· EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
· ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
· CAS: Service américain d´enregistrement des produits chimiques.
· UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
· SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
· PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
· mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
· COV: Composés Organiques Volatiles.
· DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
· PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
· LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
· LD50: Dose létale, 50 pour cent.
· ONU: Organisation des Nations Unies.
· ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
· RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
· IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
· IATA: Association du Transport aérien international.
· ICAO: Organisation de l´aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l´Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l´annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE: RÉVISION:

Version: 1 09/11/2022
Version: 2 26/06/2023

Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécutité précédente:

Modifications introduites par rapport à la version précédente en raison de l'adaptation de la structure et du contenu de la fiche de données de sécurité au règlement (UE) n° 2020/878 : toutes les sections.

Les conditions de travail de l´utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l´état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d´autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l´utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.